

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 19 avril 2021

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 19 avril 2021 à 20 h 00.

Dans le contexte de la 2^e vague de la pandémie (COVID-19) il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que cette séance soit tenue à huis clos.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal.

Les membres du conseil étant tous présents ils ont accepté d'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 10. Résolution de fin d'emploi de Mme Josée Picard, directrice des finances*
- 11. Signature d'une lettre d'entente – Création de deux postes d'employés temporaires*
- 12. Octroi de contrat à Construction Elibelle inc - Revêtement extérieur de la Maison des jeunes*

- 1. Présences
- 2. Demande d'aide financière et désignation du mandataire pour la bibliothèque municipale de Saint-Calixte
- 3. Vente de terrain – Lot 3 186 087
- 4. Mandat - Location d'un balai mécanique
- 5. Signature d'une lettre d'entente – Modification du statut d'employé de M. Rolland Dodon
- 6. Signature d'une lettre d'entente – Modification de la lettre d'entente 2018-03 (poste de journalier-opérateur)
- 7. Autorisation de paiement à « Transport Benoit Charbonneau »
- 8. Mandat à Jeux 1000 pattes – Acquisition d'un circuit spécialement adapté aux aînés
- 9. Projet Chouette ! Parcours d'Art en milieu rural – Phase 2
- 10. Résolution de fin d'emploi de Mme Josée Picard, directrice des finances*
- 11. Signature d'une lettre d'entente – Création de deux postes d'employé temporaire*
- 12. Octroi de contrat à Construction Élibelle Inc. – Revêtement extérieur de la Maison des jeunes*
- 13. Période de questions

EXCEPTIONNELLEMENT les questions doivent être reçues à la municipalité avant 16 h le 19 avril 2021, par courriel à :
reception@mscalixte.qc.ca

14. Levée de la séance

1. PRÉSENCES

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Catherine Fillion et Josiane Pin et Messieurs les conseillers Keven Bouchard, Richard Duquette et Pierre Gouin.

Assistent également à la séance, M. Mathieu-Charles LeBlanc, directeur général et Mme Liette Martel, directrice générale adjointe agissant à titre de secrétaire de la séance.

2021-04-19-111

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DÉSIGNATION DU MANDATAIRE POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-CALIXTE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE la Municipalité de Saint-Calixte accepte la nouvelle convention de services du Réseau BIBLIO des Laurentides, maintienne/instaure la gratuité du service de bibliothèque pour ses citoyens et dépose au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

QUE la municipalité s'engage à avancer les sommes reliées à la subvention octroyée par le Ministère de la Culture et des communications.

QUE la municipalité suit la politique de développement des collections de la bibliothèque municipale de Saint-Calixte ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du Ministère de la Culture et des Communications.

QUE le directeur général, M. Mathieu-Charles LeBlanc, soit le mandataire autorisé et que Mme Martine Langlois soit la personne responsable et interlocutrice de la municipalité dans le cadre de cette demande.

2021-04-19-112

3. VENTE DE TERRAIN – LOT 3 186 087

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un terrain non constructible portant le numéro de lot 3 186 087, du cadastre du Québec, situé sur le 9^e rang;

CONSIDÉRANT QUE Mme Natacha Pontbriand et M. Cedryk Joseph Sylvio Fontaine Pontbriand ont fait une offre d'achat, pour acquérir ce terrain, conformément à sa politique concernant la vente de terrain municipal no. 669-2020, mais ont décidé de vendre leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE Mme Léa Vuillemin et M. Bastien Muller sont les nouveaux acheteurs de la propriété du 295 rue Gagnon et désire acquérir, à leur tour, le

lot 3 186 087, en connaissance de la politique concernant la vente de terrain municipal no. 669-2020;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER RICHARD DUQUETTE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE la Municipalité de Saint-Calixte accepte de vendre, sans la garantie légale, à Mme Léa Vuillemin et M. Bastin Muller, le terrain mentionné au préambule de la présente résolution, pour un montant total de 100\$ (taxes applicables en sus), que la municipalité reconnaisse avoir reçu le paiement complet et final de 114.98\$, le 8 juillet 2020, dont le numéro de reçu est le no°10365;

QUE les frais de notaire (incluant les frais de radiation, de recherche et clarification des titres, si nécessaire) seront à la charge de l'acquéreur;

QUE la résolution précédente 2020-07-13-178 est caduque et sans avenue;

QUE M. le maire, Michel Jasmin ou le maire suppléant et le directeur général M. Mathieu-Charles Leblanc soient et sont mandatés pour signer au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties, et ce, d'ici le 30 juin 2021;

QU'à défaut de l'acquéreur de contracter devant notaire dans le délai prévu, la somme de 114.98\$ restera acquise à la municipalité à titre de dommages et intérêts, et le terrain sera remis en vente.

2021-04-19-113

4. MANDAT - LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT QUE la période de nettoyage des rues à l'aide d'un balai mécanique est arrivée;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de trois fournisseurs pour la location sans opérateur pour une période d'un mois;

CONSIDÉRANT la lettre de recommandation de M. Éric Dodon, contremaître au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE JOSIANE PIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE le mandat pour la location d'un balai mécanique M3 sans opérateur pour une période d'un mois, comprenant un set de brosse de rechange, soit et est octroyé à « Équipement JKL Inc. » à compter de la semaine du 10 mai 2021, pour un montant de 11 648.74 \$ excluant le transport et les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement prévu à cet effet.

QUE le directeur général soit et est autorisé à payer la facture au moment opportun.

2021-04-19-114

5. SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – MODIFICATION DU STATUT D'EMPLOYÉ DE M. ROLLAND DODON

CONSIDÉRANT QUE la convention collective actuelle a été signée le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE M. Rolland Dodon a un statut d'employé temporaire et occupe la fonction de journalier opérateur;

CONSIDÉRANT QUE M. Dodon est l'opérateur de la pelle mécanique;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'octroyer le statut d'employé régulier à temps partiel, selon les dispositions de l'article 4.1 b) de la présente convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE CATHERINE FILLION, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE M. Dodon soit reconnu, à la signature de la lettre d'entente, avoir le statut d'employé régulier à temps partiel, selon les dispositions de l'article 4.1 b) de la convention collective;

QUE son ancienneté, est celle prévue à l'annexe « B » de la convention soit, le 9 juillet 2014;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, la lettre d'entente # 2021-02 avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1814, relativement au dossier mentionné au préambule de la présente résolution.

221-04-19-115

6. SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – MODIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2018-03 (POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR)

CONSIDÉRANT QUE la convention collective actuelle a été signée le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE lors de la signature de la lettre d'entente 2018-03 (poste de journalier opérateur) la municipalité n'avait que 3 machines, soit : la rétro-excavatrice, la niveleuse et la chargeuse;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, la municipalité a fait l’acquisition d’une pelle mécanique;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d’intégrer la pelle mécanique comme quatrième machine à la lettre d’entente 2108-03;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER PIERRE GOUIN, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE M. Rolland Dodon, à la signature de ladite lettre d’entente, deviendra l’opérateur « A » de la quatrième machine soit, la pelle mécanique;

QUE la municipalité nommera un opérateur « B » sur cette même machine et les dispositions de la lettre d’entente 2018-03, s’appliqueront.

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, la lettre d’entente # 2021-03 avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1814, relativement au dossier mentionné au préambule de la présente résolution.

2021-04-19-116

7. AUTORISATION DE PAIEMENT À « TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC. »

CONSIDÉRANT QU’ en vertu de la résolution 2018-05-14-177 la municipalité acceptait la soumission de « **TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC. »** pour le concassage du roc à la carrière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été approuvé par le MAMH le 11 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE ce conseil municipal approuve le paiement des factures suivantes au nom de l’entrepreneur « **TRANSPORT BENOIT CHARBONNEAU INC. »**, pour le concassage de pierre.

Facture #	DATE	Montant (incluant les taxes applicables)
5304	2020-12-13	20 264.24 \$
5305	2020-12-13	13 807.33 \$
5306	2020-12-13	3 471.36 \$
5307	2020-12-13	1 006.84 \$

Facture #	DATE	Montant (incluant les taxes applicables)
5310	2020-12-20	1 641.56 \$
5311	2020-12-20	8 018.87 \$
5312	2020-12-20	1 312.10 \$
TOTAL À PAYER :		49 522.30 \$

QUE ce montant soit financé à même le règlement d’emprunt numéro 642-2018.

2019-04-19-117

8. MANDAT À JEUX 1000 PATTES - ACQUISITION D’UN CIRCUIT D’ENTRAÎNEMENT SPÉCIALEMENT ADAPTÉ AUX AÎNÉS

- CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Smith, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire a récemment fait une demande de subvention;
- CONSIDÉRANT QU’ une subvention au montant de 25 000 \$ a été accordée à la municipalité afin d’équiper son parc d’un circuit d’entraînement spécialement adapté aux aînés;
- CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées auprès des fournisseurs suivants : Techsport, Équipement AtlasBarz et Jeux 1000 pattes afin de nous fournir les équipements nécessaires;
- CONSIDÉRANT QUE le fournisseur « Jeux 1000 pattes » a les équipements spécialement adapté aux aînés et dont la soumission est la plus avantageuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER RICHARD DUQUETTE, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

- QUE le conseil municipal mandate « Jeux 1000 pattes » à fournir les équipements mentionnés au préambule de la présente résolution le tout, tel que proposé dans leur soumission daté du 7 octobre 2020 pour un montant de 25 270\$ incluant le transport, mais excluant les taxes applicables.
- QUE lesdits modules seront installés au Parc Céline Gaudet soit en remplacement du module de la balle au mur qui n’est plus utilisé et qui en est rendu à sa fin de vie.
- QUE le Service des travaux publics procède au démantèlement de cet équipement et en dispose selon les règles de l’art.

QUE le directeur général soit autorisé à payer, au moment opportun, la facture relative à cet achat et payable à même la subvention de 25 000 \$ reçue et la différence, sera payée à même le budget de fonctionnement des loisirs.

2021-04-19-118

9. **PROJET CHOUETTE ! PARCOURS D'ART EN MILIEU RURAL**

CONSIDÉRANT QU' à l'automne dernier, la MRC Montcalm faisait parvenir une lettre aux municipalités et ville afin de réserver un montant de 6 000 \$ pour défrayer une partie des frais entourant l'acquisition d'une sculpture monumentale;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de la seconde phase du projet *Chouette! Parcours d'Art en milieu rural* s'amorce, pour le volet sculpture;

CONSIDÉRANT QUE les deux collectivités de cette phase sont la Municipalité de Saint-Calixte et la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE JOSIANE PIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE la Municipalité de Saint-Calixte confirme le versement du montant de 6000 \$ pour le Projet *Chouette! Parcours d'art en milieu rural*, et confirme également que l'emplacement choisi pour l'installation de la sculpture sera au Parc central.

2021-04-19-119

10. **RÉSOLUTION DE FIN D'EMPLOI DE MME JOSÉE PICARD – DIRECTRICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance datée du 10 mars 2021 Mme Josée Picard, avisait le directeur général, de sa démission à son poste de directrice au service des finances de la municipalité et que son dernier jour de travail serait le 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE Mme Picard a été une employée exemplaire durant les quelques mois qu'elle a travaillé avec nous;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE CATHERINE FILLION, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE la Municipalité de Saint-Calixte accepte la démission et incidemment le départ de Mme Picard, mettant ainsi fin à son emploi à comme directrice des finances, et ce, à compter du 19 avril 2021 et la remercie très chaleureusement pour les excellents services rendus au sein de notre municipalité.

QUE toutes les indemnités cumulées au 16 avril 2021 pour compenser les congés de vacances, **maladies monnayables ainsi que le boni à l'ancienneté** lui seront entièrement payées à la prochaine période de paie.

2021-04-19-120

11. SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – CRÉATION DE DEUX POSTES D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2018-01 obligeant la Municipalité à confier l'entretien des pelouses et des parcs aux employés faisant partie de l'unité d'accréditation;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des vacances des employés se prenne l'été ce qui diminue considérablement le plancher d'emploi et que des ressources additionnelles sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord pour créer deux postes d'employé temporaire, afin d'assurer l'entretien des parcs et espaces verts pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER PIERRE GOUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE la Municipalité est d'accord pour créer deux postes d'employé temporaire, soit un poste d'horticulteur et un poste de journalier afin d'assurer l'entretien des parcs et espaces verts pour l'été 2021;

QUE ce projet pilote sera pour une période d'environ six (6) mois;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, la lettre d'entente # 2021-4 avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1814, relativement au dossier mentionné au préambule de la présente résolution.

2021-04-19-121

12. OCTROI DE CONTRAT À CONSTRUCTION ÉLIBELLE INC. – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions pour refaire le revêtement extérieur de la Maison des jeunes située au 6330, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction Élibelle inc. est la plus basse et la plus avantageuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER PIERRE GOUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE la soumission de Construction Élibelle inc., pour le revêtement extérieur de la Maison des jeunes, soit acceptée pour un montant n'excédant pas 20 500 \$ excluant les taxes applicables.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous n'avons reçu aucune question.

2021-04-19-122

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER RICHARD DUQUETTE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

Que la séance soit levée à 20 h 12.

MICHEL JASMIN, MAIRE

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».